



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

### DATE DE CONVOCATION

12 février 2024

### Nombre de Conseillers

En exercice	27
Présents	23
Votants	24

### Objet :

Subventions 2024 aux associations

### Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Patrik WATEL, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD, Jean Pascal LECOQ

Le quorum est atteint

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr BENOUDA Abdelkader à Mr PERREAU David

### Absents :

Mme DUCHESNE Jocelyne  
Mme LEBLANC-GONSARD Gwendoline  
Mr HUMBERT Maxime

A été élu secrétaire de séance :

Mr LEVEAU Pascal

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifié par l'article 18 de la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique ;

**Vu** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**Vu** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, sur l'engagement républicain des associations ;

Vu la demande et le budget de l'asso

**Considérant** qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

**Le Conseil Municipal décidé à l'unanimité :**

Compte tenu des postes occupés au sein de l'association :

« Anciens combattants Gravigny » Madame RAMETTE et Monsieur WATEL ne prennent pas part au vote pour cette subvention

« UNRPA » Madame MOURAUD ne prend pas part au vote pour cette subvention

Article 1<sup>er</sup> : d'ALLOUER les subventions aux associations ci-dessous pour l'année 2024 :

Bénéficiaire :	Montant 2024
AMICALE AGENTS COMMUNAUX	10 000 €
AMICALE LAIQUE	6 000 €
ANCIENS COMBATTANTS GRAVIGNY	1 390 €
BANQUE ALIMENTAIRE NORMANDE	450 €
CA GRAV'IT	6 500 €
CROIX ROUGE FRANCAISE EVREUX	150 €
ECOLE PRIMAIRE LANGEVIN WALLON	10 430 €
FONDATION DU PATRIMOINE	160 €
GRAVIGNY MUSIQUE ET CULTURE	10 000 €
GUIDON D'OR	1 500 €
L'ECOLE DU CHAT d'Evreux	400 €
LES AMIS DE LA MALADRERIE	1 000 €
LES CARTABLES de Gravigny	400 €
LES JARDINS DU PERE HEBERT	900 €
LES PREMIERS PAS	400 €
MONUMENTS ET SITES (AMSE)	76 €
PREVENTION ROUTIERE	200 €
SECOURS POPULAIRE LOCAL	5 000 €
SOUVENIR Français	150 €
SPA	600 €
UNRPA	3 000 €

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié conforme

le Maire

